

Séance du 03 Novembre 2022

**Nombre de
 conseillers**

- en exercice	15
- présents	11
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	26/10/22

Délibération n°
 CM03112022-02

OBJET

*Augmentation
 des loyers
 communaux au
 1^{er} janvier 2023
 Suivant l'indice
 de référence des
 loyers du 3^e
 trimestre 2021
 de l'INSEE.*

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, ROURA Guillaume,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient d'augmenter le montant des loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE, 3^{ème} trimestre 2022 de 3.49 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

Loyer précédent (2022) x IRL 3^e trim 2022(136.27) / IRL 3^e trim 2021(131.67) = loyer 2023

- Les loyers seront donc au 1^{er} janvier 2023 :
- -appartement ancien presbytère T3 : 305.61 €
- -appartement ancien presbytère T4 : 395.91 €
- -appartement ancienne mairie T3 : 341.10 €
-

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, le 03 Novembre 2022.

*Acte rendu exécutoire
 après dépôt
 en Sous-Préfecture
 le 04 novembre 2022
 et publication ou
 notification
 du 04 novembre 2022*

Le Maire,
 Guy LACOUT.

